

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

- Expérimentation et observation des pratiques -

- RETOUR D'EXPERIENCE -

11/18

AMÉNAGEMENT DES COTEAUX DU VERNAND - 1975 À CE JOUR

Ce projet fait partie d'un schéma prospectif d'aménagement des espaces verts et de création de liaisons vertes urbaines d'une ville de taille moyenne au centre d'une agglomération urbaine.

Spécificités du territoire

La ville d'Annemasse, en bordure de la rivière Arve et des monts du Salève, est caractérisée, entre autre, par ses espaces résidentiels, ses activités de centre urbain, son maraîchage urbain, ses friches urbaines.

Contexte

La ville d'Annemasse est historiquement une ville multiculturelle, avec une population en forte augmentation du fait de l'arrivée de nouveaux transfrontaliers. L'image ancienne de la ville est peu valorisée car fortement urbanisée, dense avec de grands ensembles de logements collectifs.

La commune est à présent en recherche d'une nouvelle dynamique, d'une nouvelle attractivité.

L'aménagement des Coteaux du Vernand (5 ha) a été élaboré dans le cadre du schéma de liaison verte urbaine de la ville d'Annemasse.

La surface concernée par ce schéma s'étend sur 60 ha, en périphérie urbaine.

ANNEMASSE Haute-Savoie

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Annemasse et la Trame verte et bleue

Annemasse est localisée dans un secteur prioritaire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Rhône-Alpes : « Arve-lac » (objectif: soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes).

L'Arve est identifiée dans la cartographie de la trame bleue du SRCE. Les monts du Salève sont identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le SRCE.

Nombre d'habitants : 43 734 (INSEE 2016)

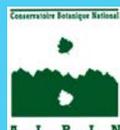
Superficie : 498 ha



Localisation des coteaux du Vernand



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES



Le coût

La maîtrise d'œuvre des coteaux du Vernand fait partie d'un marché d'étude englobant trois sites (étude et suivi des travaux) : 67 360 € TTC

212 250 € TTC : coût des travaux sur les coteaux du Vernand.

26 000 € TTC : fourniture et mise en place de mobilier pédagogique et de contenu pédagogique.

77 133 € TTC ont été obtenus en subvention suite au classement des aménagements de la ville au titre ses Espaces Naturels Sensibles.

Les acteurs impliqués

La ville d'Annemasse : service des parcs et jardins, service environnement et développement durable, en tant que maître d'ouvrage.

Prestataires : Les Architectes du paysage, Avis Vert

Les associations : LPO, FRAPNA

Les habitants : un groupe de femmes s'est approprié un espace sur l'emprise publique pour créer un jardin partagé de plus de 100 m². La ville a adapté son projet pour respecter cet espace.

Les scolaires : visite du site pour connaissance et reconnaissance de la biodiversité avec une animatrice environnement de la Ville d'Annemasse - fabrication de jus de pommes sur site après récolte des pommes issue du verger municipal.

Description du projet

Les objectifs :

L'aménagement paysager et écologique des Coteaux du Vernand a pour objectif d'offrir un espace naturel urbain en lien avec le réseau des liaisons vertes communales et le parcours des bords de l'Arve.

Les enjeux :

- Mettre en cohérence l'aménagement urbain et les enjeux de qualité de vie, de mobilité durable et de préservation de la biodiversité.
- Rendre Annemasse plus accueillante et plus agréable par le déploiement de parcs, les liaisons vertes, et les aménagements paysagers.
- Réduire l'usage de la voiture en favorisant les déplacements doux.

Méthodologie

En 2013, la ville d'Annemasse a mis à jour son Agenda 21, a réalisé son schéma des espaces verts communaux, un inventaire préalable faune (oiseaux, chiroptères, amphibiens) sur les coteaux du Vernand et a poursuivi sa stratégie d'acquisitions foncières.

Une recherche historique a aussi été effectuée, avant l'aménagement du site, pour servir de base à l'étude du projet (hutins, jardins en espalier, vergers...). Un écologue a également réalisé un inventaire de la biodiversité sur site. Les aménagements prévus ont évolué pour répondre aux résultats de ces études.

Entretien par la fauche (tardive) des coteaux du Vernand



Les travaux et études préliminaires à la réalisation de l'aménagement des coteaux du Vernand ont permis de trouver une espèce protégée au niveau national et européen : le crapaud sonneur à ventre jaune. A ce jour, après plusieurs années de concrétisation du projet, les crapauds sonneurs sont toujours présents sur le site et leurs effectifs sont en progression.

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

1989 à 2016 : acquisitions foncières des coteaux du Vernand.

2014 : réalisation des travaux d'aménagements du parc du Vernand, pour favoriser la biodiversité et valoriser le paysage du secteur, installation de signalétiques informatives sur la biodiversité du site.

2015 : première étape de mise en œuvre de liaison verte pour relier le centre ville à l'Arve, et plus largement, au Salève.

Diverses actions ont ainsi été menées dans le cadre du maintien ou du renforcement de la biodiversité et des réseaux écologiques locaux : mise en place de nichoirs à passereaux et de gîte pour chauves-souris, renforcement du réseau de sites favorables aux crapauds sonneurs à ventre jaune par la mise en place de bacs artificiels, implantation de prairies fleuries, développement contrôlé d'espaces «en friches» (ronciers), création de mares, installation de gîtes à insectes et de ruches, protection des arbres fruitiers et replantations de nouveaux arbres de variétés anciennes, création d'un mobilier d'information adapté au site naturel.

Les jardiniers ont reçu des formations pour entretenir au mieux ces espaces, ceux-ci ayant été à l'origine formés pour être des «jardiniers de ville» et non des «jardiniers d'espaces nature en ville».

Dans le cadre de l'inscription des coteaux du Vernand en refuge LPO, un état des lieux sur la biodiversité a été fait. Une évaluation sur l'évolution de la biodiversité est prévue d'ici 5 ans. Des conseils de gestion et d'entretien ont également été prodigués.

Il reste néanmoins à faire un état des lieux de la flore sur site.

Politiques publiques et perspectives

Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques

La ville d'Annemasse a l'obligation d'organiser tous les ans des animations inscrites au titre des manifestations départementales des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Perspectives

A l'avenir, la ville d'Annemasse a pour objectifs:

- améliorer l'entretien raisonné des nouveaux espaces aménagés (la gestion différenciée est mise en place depuis 2008)
- favoriser la mobilisation citoyenne
- faire un suivi régulier des incidences environnementales

Incidences environnementales

L'inscription en « Refuge LPO collectivités » depuis 2014, engage la commune dans une gestion des espaces verts respectueuse des équilibres écologiques et permettant d'offrir un cadre de vie sain, agréable et convivial aux citoyens.

Incidences sociales

Cette action a permis de reconquérir et de valoriser des espaces péri-urbains.

Un retour globalement positif des habitants est noté lors des journées portes ouvertes («la ville s'est embellie ces dernières 20 années»), même si quelques plaintes émergent concernant la présence de moustiques.

Des animations sur site sont organisées dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental, avec des activités de pressage de pommes, avec les enfants. Par ailleurs, le miel localement produit est distribué lors des diverses manifestations.

Incidences économiques

Ce type d'incidences n'a pas encore été évalué, mais on note d'ores et déjà un regard nouveau des partenaires du Grand Genève sur la ville d'Annemasse.

Les liaisons douces dans la ville permettent d'accéder plus facilement à l'Arve et aux grands espaces naturels (notamment la liaison piétonne Genève/Chamonix - Salève)

Les incidences urbaines

Un projet de passerelle pour la traversée piétonne de l'Arve traduit les prémices de reconquête des bords de l'Arve et le besoin de reconnexion vers le Salève.

Les incidences en matière de déplacement urbain n'ont pas encore été évaluées, mais la sensibilisation aux enjeux de mobilité douce, du développement du transport en commun (tram), de l'utilisation du sel pour le déneigement des voies est réelle.

La maîtrise de l'urbanisation est l'une des priorités du prochain PLU. Le classement ENS impose la création d'un périmètre de préemption.

En matière d'espace public, de gros projets de requalification urbaine sont en cours : quartier de la gare, réalisation de la place du marché (2014), du parc du Chablais (2014-2018), ANRU 1 et 2 sur le quartier du Perrier.

Les coteaux du Vernand sont le premier Espace Naturel Sensible «urbain» du département

La nécessité d'expliquer l'intérêt écologique des espaces urbains et périurbains entretenus différemment (entretien doux, espaces enfrichés,...) via des articles, le bulletin municipal, des panneaux explicatifs et les réunions de quartier est déterminante et doit être permanente.



Sonneur à ventre jaune



Les coteaux du Vernand, un espace de nature à deux pas des habitants

■ Difficultés rencontrées :

- Les réticences des agents et jardiniers communaux quant aux changements opérés dans leurs habitudes de travail.
- Le « qu'en dira t-on » ,...pour une gestion différente de l'espace urbain et périurbain.
- Le financement en baisse des collectivités (dotation de l'Etat).
- La lourdeur administrative des dossiers qui donne l'impression aux élus que « ça ne va pas assez vite ».
- Le prix du foncier très élevé en raison de la proximité de Genève...ce qui n'incite pas à préserver des terres non urbanisées !
- L'habitude très ancrée des déplacements en voiture.

■ Points d'amélioration :

- L'élargissement de cette action par le partage d'expérience avec les communes limitrophes, la poursuite des aménagements exemplaires à l'échelle de l'agglomération.
- La traduction des composantes de la trame verte et bleue dans le futur PLU.
- La mobilisation citoyenne avec la mise en place souhaitée d'un futur conseil de développement durable.

■ Leviers d'action :

- La formation des agents espaces verts aux pratiques biologiques intégrées, à la prise en compte de la biodiversité.
- Le portage appuyé des dossiers par les élus.
- Des relais locaux aux niveaux des associations et habitants pour le portage des projets.
- Une forte motivation/implication de 2 employés du service parcs et jardins.
- L'appui technique et le conseil des écologues .
- L'inauguration des nouveaux aménagements avec la signature du label « Refuge LPO ».



■ Le point fort :

- Pour les communes de l'agglomération, la ville d'Annemasse est moteur sur le thème de la nature en ville.

Personnes rencontrées à la commune d'Annemasse :

Mme Mylène SAILLET-RAPHOZ, élue déléguée au développement durable

Mme Murielle CHEVALIER-SUSCILLON, animatrice environnement service parcs et jardins

Mme Audrey ROMAND, chargée de mission environnement et développement durable

Mme Isabelle BAUDET, responsable service parcs et jardins

Auteurs : CAUE de la Haute-Savoie

LPO Haute- Savoie

FRAPNA 74

Crédits photos : LPO Haute-Savoie, Frapna Haute-Savoie

Date de réalisation : Juillet 2016

Date de publication : Juillet 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



Action financée par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
le FEDER

